

COMMUNE DE VALROMEY-SUR-SÉRAN

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2020

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

L'an deux mille vingt, le 21 du mois de décembre, à 18 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Pauline GODET, Maire, dans la salle polyvalente compte-tenu des contraintes sanitaires à respecter.

Présents : N. BIDET, A. BOLON, V. CHATRON, A. CORBEL, F. COUTURIER, J. FOURNEL, J. FRANÇON-FOESSEL, F. GARIN, P. GODET, G. GONGUET, M. LEJEUNE, MF. MARTINOD, Z. NITKOWSKI, H. REYNAUD.

Excusés : JF MARTINE (pouvoir à P. GODET), A. BUGNET, D. BONJEAN (pouvoir à G. GONGUET), V. COURTINE, S OLIVER (pouvoir à P. GODET).

Date de convocation : 15 décembre 2020

Secrétaire de séance : Julie FRANÇON-FOESSEL

-Lecture et approbation du précédent compte-rendu :

Le compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire accueille Monsieur LEJEUNE Michel, conseiller municipal supplémentaire sur la liste « Unis pour Valromey-sur-Séran » et qui comme le prévoit la loi intègre l'équipe municipale suite à la démission de Monsieur Joël TONDINE.

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations visant à valider la signature du bail d'un appartement situé à Sutrieu et la proposition d'une convention d'entretien des stations d'épuration avec l'entreprise SODEVAL. L'assemblée accepte à l'unanimité.

- Délibérations

- Modification du tableau des emplois permanents :

Madame le Maire explique que deux agents administratifs sont actuellement en disponibilité de droit ce qui, après une période de six mois, rend vacant leurs emplois. Pour des raisons économiques mais également de restructuration de services, la collectivité souhaite supprimer ces deux postes pour n'en créer qu'un à hauteur de 28 heures hebdomadaires. Le conseil à l'unanimité accepte la proposition de Madame le Maire et lui donne l'autorisation de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain pour l'accompagner légalement dans cette démarche.

- RIFSSEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) : modification des montants aux agents techniques :

Les quatre agents techniques ne disposent pas de téléphone portable professionnel mais utilisent actuellement leur téléphone personnel. Préférant conserver ce fonctionnement à l'acquisition de téléphones professionnels, il est proposé de compenser les frais de téléphonie aux agents en augmentant la part fixe de l'indemnité de fonctions à hauteur de 120€/ an ; soit 10€ par mois.

A l'unanimité, le Conseil accepte d'accorder un complément de 10€/mois aux agents techniques pour l'usage de leur téléphone portable.

- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) :

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet au Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, « d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. ». Le conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du

budget primitif 2021 un montant de 130 763.23€ pour le budget principal, 35 855.78€ pour le budget assainissement et 17 500€ pour le budget forêt.

-PLU (Plan Local d'Urbanisme) : présentation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Madame le Maire rappelle que la commune s'engage dans un travail d'élaboration d'un PLU.

Outre les articles L101-1 à 101-3 et L 153-11 du code de l'urbanisme, elle précise les objectifs spécifiques poursuivis en mettant en œuvre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Ceux-ci sont regroupés autour de quatre thématiques : équité entre les habitants, respect du caractère rural des hameaux, développement d'activités économiques, agricoles et touristiques, maintien des infrastructures existantes et mise en sécurité des habitants.

Concernant la concertation, elle rappelle qu'il a été décidé d'associer les habitants tout au long de la procédure en leur offrant la possibilité de s'exprimer notamment via des cahiers de consultation mais aussi en publiant régulièrement l'état d'avancée du dossier ainsi qu'en organisant plusieurs réunions publiques.

Elle rappelle que les éléments précis sont disponibles sur le site Internet de la commune.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition du Maire.

- Démission d'un adjoint : fermeture du poste

Madame le Maire rappelle la démission, pour des raisons personnelles, de Monsieur TONDINE Joël du poste de 3^{ème} adjoint et conseiller qu'il occupait au sein de la collectivité. Il appartient au conseil de décider ou non de son remplacement en tant qu'adjoint. À l'unanimité, le Conseil décide de fermer le poste.

Il est précisé que Messieurs André BOLON et Jean- François MARTINE s'occuperont en binôme de l'encadrement du travail des agents techniques.

Monsieur Henri REYNAUD demande à ce que les élus municipaux soient plus régulièrement tenus au courant des travaux réalisés et à venir. Il est précisé que des outils seront mis en place (planning et circuits) afin de mieux appréhender et planifier les tâches des agents.

Par ailleurs, des modifications doivent être apportées pour les instances dans lesquelles Monsieur Joël TONDINE siégeait :

- Madame Gisèle GONGUET est désignée pour l'assemblée des communes forestières,

- Madame Nicole BIDET est désignée titulaire pour le Syndicat des Eaux du Valromey, Madame Frédérique GARIN devient suppléante,

- Monsieur Alain CORBEL est désigné « référent Ambroisie ».

- Attribution du marché de la salle polyvalente de Charancin :

Comme suite au conseil municipal en date du 20 juillet 2020, une consultation auprès d'entreprises a été lancée dans le cadre de la rénovation de la salle de polyvalente de Charancin (tranche ferme) et pour l'aménagement d'un gîte à l'étage (tranche conditionnelle). La commission appel d'offres s'est réunie le vendredi 18 décembre pour analyser les offres. Compte -tenu de l'enveloppe globale inférieure de 50 083.78€HT à l'estimation initiale, et des opportunités de financement, il est décidé d'engager dès à présent la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

Les travaux devraient pouvoir débuter en février. A l'unanimité, l'assemblée valide ces propositions.

- Renouvellement de la demande de financement de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le gîte de Charancin :

La collectivité a la possibilité d'obtenir une subvention pour cette opération dans le cadre du plan de relance, la demande de financement doit être redéposée avec le montant définitif des travaux et des précisions sur le mode de gestion locative retenu. Le dossier sera envoyé dès que possible.

A l'unanimité, le conseil accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à déposer une nouvelle demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

- Paiement des photocopies au SIVOM du Valromey:

Il convient de prendre une délibération pour pouvoir effectuer le règlement de photocopies au SIVOM du Valromey (affiches de l'exposition de peintures). A l'unanimité, le conseil accepte de régulariser cette dépense et autorise Madame le Maire à mandater la somme correspondante.

- Demande de location d'un appartement et signature d'un bail :

Monsieur Jacques FOURNEL, maire délégué de Sutrieu, explique qu'il a été sollicité par une personne à la recherche d'un appartement et qu'il lui a proposé un logement situé sur la commune de Sutrieu, chemin de la Fruitière alors inoccupé. Le conseil à l'unanimité accepte de louer à partir du 1^{er} janvier 2021 cet appartement à

Madame Magalie CAMARA pour un montant mensuel de 250€ avec le versement d'une caution du même montant. Il autorise Madame le Maire à signer le bail correspondant.

- Convention avec la société SODEVAL :

Actuellement, l'entretien et la surveillance des stations d'épuration sur la commune nouvelle sont assurés par la société SODEVAL mais actés par des conventions différentes dans chacune des communes historiques. Il est proposé à l'assemblée d'harmoniser le contenu des conventions en incluant les contrôles quotidiens/hebdomadaires des stations d'épuration, et des postes de refoulement ainsi que la maintenance technique. Seul l'entretien des espaces verts restera à la charge des agents techniques communaux. Cette prestation s'élève à 6916€ HT par semestre pour les stations et postes de refoulement. Des prestations complémentaires sont aussi prévues dans la convention, elles concernent le contrôle des branchements eaux usées dans le cadre des ventes (60 € HT) et les renseignements d'urbanisme (25 € par dossier).

A l'unanimité, l'assemblée accepte la signature de la convention par Madame le Maire.

- Commission de contrôle des listes électorales :

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, une commission de contrôle devra être instituée dans chaque commune par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans. Pour la collectivité, la commission doit être composée d'un conseiller municipal et d'un délégué de l'administration. L'assemblée propose les candidatures de Madame Marie-Françoise MARTINOD, titulaire et Monsieur Alain CORBEL, suppléant pour les conseillers municipaux, Mesdames Denise BAILLY, titulaire et Frédérique CATALANO, suppléante pour le délégué de l'administration.

- Questions diverses :

Madame Gisèle GONGUET informe qu'une relance complémentaire à celle faite par la trésorerie sera effectuée auprès des personnes ayant des impayés sur les dernières factures d'eau et d'assainissement.

Monsieur Jacques FOURNEL informe que suite à la réunion de fin de chantier sur le Pont des Braises du 11/12/20, les panneaux de limitation de tonnage (3,5t) seront à retirer par les agents techniques, pour être remplacés par des panneaux de limitation à 19t aux sorties des hameaux de Sutrieu, Lompnieu et Lilignod. Cela permettra une meilleure approche du pont par les ensembles routiers encombrants. Les plots de protection de la rambarde ont déjà été sollicités, et seront peut-être renforcés si nécessaire.

Madame Frédérique GARIN informe que le prochain numéro du bulletin municipal sera distribué à la mi-janvier. Compte-tenu du contexte sanitaire, la cérémonie des vœux de la municipalité ne pourra pas avoir lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Prochaine séance : Lundi 1^{er} février à 19 heures.

Le Maire
Pauline GODET

